



Ville de Vaujours

N° 2021/01-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2021

DATE DE CONVOCATION : 14 janvier 2021

DATE D’AFFICHAGE : 08 janvier 2021

PRESIDENCE de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris-Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre, rue de Meaux à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 24

VOTANTS : 29

ETAIENT PRESENTS : Dominique BAILLY, Christelle MARTINEZ, Guy VALENTIN, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Stéphane PAU, Martine FRANCHITTI, Guy ISDANT, Claudine POLIPOWSKI, El Ouahhab ARBAOUI, Sylvie LECOQ, Jean-Noël TETARD, Linda AYACHI, Adrien BAILLY, Christiane FRANCOIS LUBIN, Laurent LHOSTE (arrivé à 18h50), Céline DEMETZ, Chabane MAOUCHE (arrivé à 19h17), Aziz ABDAOUI, Véronique AUGUSTIN, Inès MERBAH, Aïssam KROUNA, Walid MERBAH (arrivé à 19h12).

ETAIENT EXCUSES : Vincent SIEPAIO, Hélène RONDEAUX, Souraya ALIOUET, Anthony BENOIT, Sonia BOUARICH.

POUVOIRS : Vincent SIEPAIO donne pouvoir à Jacqueline SCHMIT, Hélène RONDEAUX à Christelle MARTINEZ, Souraya ALIOUET à El Ouahhab ARBAOUI, Anthony BENOIT à Guy VALENTIN, Sonia BOUARICH à Inès MERBAH.

SECRETAIRE DE SEANCE : Claudine POLIPOWSKI

Matière : Affaires
financières
Service émetteur :
Direction des Affaires
financières

Objet : Décision Modificative n°2 - Budget Primitif ville 2020

Rapporteur : Monsieur GODINHO DA SILVA



Ville de Vaujours

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121-7 à L 2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal, et L 2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment le livre III, titre premier, chapitres 1 et 2 relatifs aux finances communales et en particulier au budget de la commune ;

VU l'instruction comptable M14, modifiée ;

VU la délibération n° 2020/06-18, du conseil municipal du 18 juin 2020 portant vote du budget primitif 2020 de la commune,

VU la délibération n° 2020/10-02, du conseil municipal du 1^{er} octobre 2020 portant décision modificative n°1,

VU l'avis de la commission des finances du 05 janvier 2021,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits dans le cadre de l'exécution budgétaire 2020,

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR

APRES EN AVOIR DELIBERE 25 pour et 4 contre

ARTICLE 1 : DECIDE d'adopter la Décision Modificative n°2 portant ajustement des crédits budgétaires 2020 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	7 687 363,64	7 687 363,64
FONCTIONNEMENT	17 475 950,64	17 475 950,64
TOTAL	25 163 314,28	25 163 314,28

ARTICLE 2 : Le Tribunal administratif compétent peut être saisi : par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification, par l'application informatique Télé recours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



Ville de Vaujours

Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité
Monsieur le Receveur Municipal.

Ampliation en sera insérée au Recueil des Actes Administratifs et publiée selon la réglementation en vigueur.

VAUJOURS, le 14 janvier 2021

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,
Et ont, après lecture, signé les Membres présents.

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris-Grand Est

Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectué sur le site de la ville le 21 janvier 2021

POUR EXTRAIT CONFORME

« Certifié exécutoire
Compte tenu de l'affichage
le 21 janvier 2021
et le dépôt en Préfecture
le 21 janvier 2021. »

Le Maire


Dominique BAILLY
Vice-président de grand Paris Grand Est.

